



Forum: Dépannage

Topic: Console de récupération

Subject: Re: Console de récupération

Publié par: doc

Contribution le : 01/02/2009 15:35:04

A mon humble avis et avec la petite expérience que j'ai dans le domaine des licences, l'installation de tout ou partie d'un logiciel engage sa licence complète. Il n'y a pas "d'option" ni de demi-mesure. Même si le cédérom n'est pas livré, ce n'est pas une obligation, ni une preuve d'achat, les constructeurs pré-installent sur le disque dur le produit correspondant à la licence.

Une licence OEM ne peut être mise à jour à partir d'un autre produit complet, c'est le principe même d'une licence OEM (original equipment manufacturer = accessible avec une carte mère, un disque dur ou un ordinateur complet, ou encore sous forme d'offre de couplage avec un autre matériel sous certaines conditions).

Même si c'est techniquement possible, ce sont les termes mêmes de l'OEM qui l'interdisent, de même qu'il n'y a pas de support. Chez certains éditeurs, cela s'appelle le "CLUF", le truc qui fait 25 pages écrans qu'on ne lit pas et qu'on passe en appuyant sur "F8" ou sur "j'accepte les termes de la licence"...

La licence se termine à la fin de la vie du matériel, et elle "suit" le matériel (en cas de vente du matériel, elle change de propriétaire). Elle est indiscossiable du matériel.

De même, il n'y a pas de support technique et son upgrade par l'intermédiaire d'une mise à jour est interdite.

C'est réellement assez complexe, car sujet à des changements réguliers.

Pour une réponse réellement en phase avec la législation, je te conseille de contacter Microsoft.